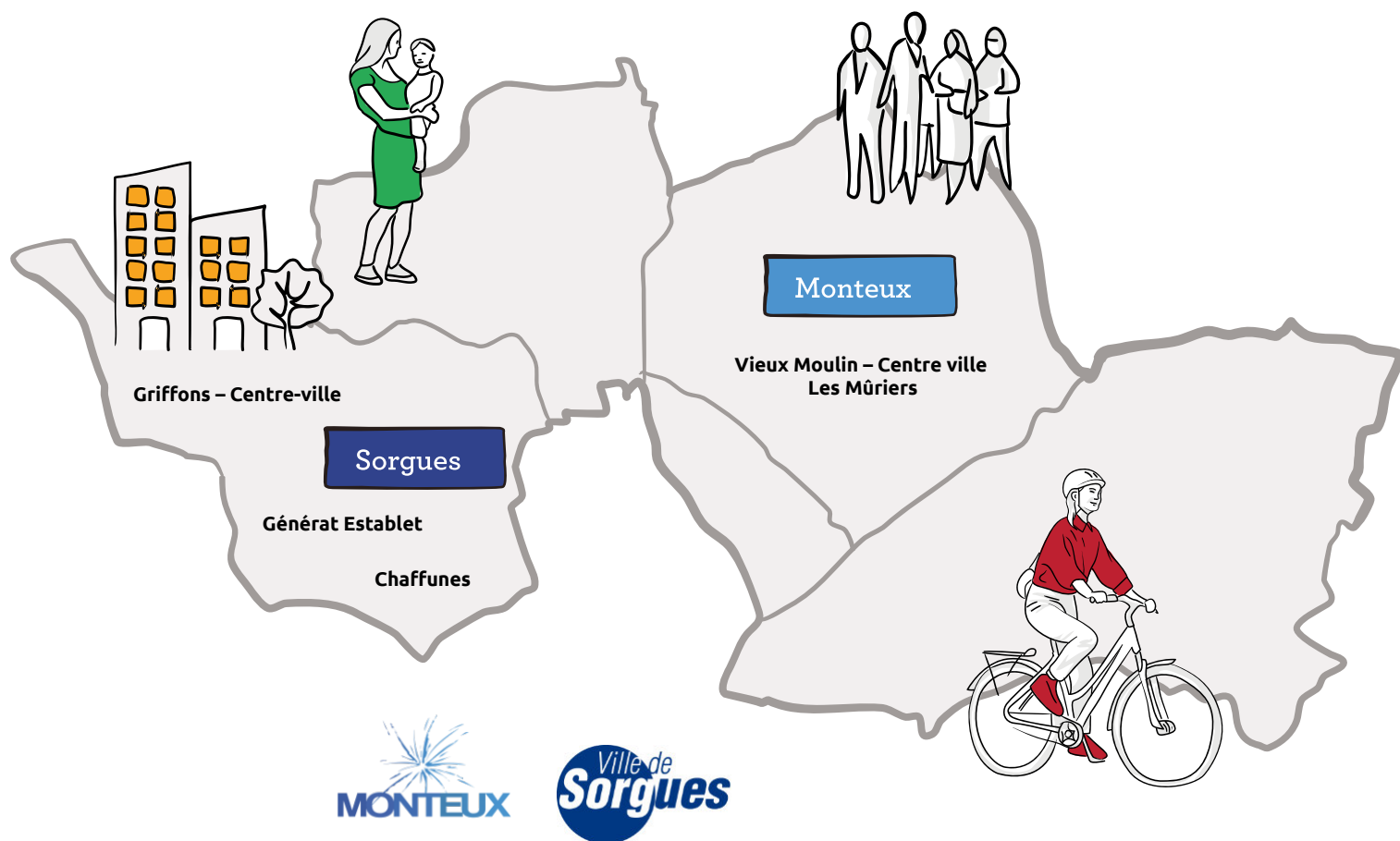


CONTRAT DE VILLE 2024-2030

quartiers2030



SOMMAIRE

Éléments de contexte.....	4
Cadre contextuel global.....	4
Élaboration du contrat de ville.....	6
Apports du contrat de ville unique.....	7
Le cadre stratégique.....	8
Introduction.....	8
Gouvernance du contrat de ville.....	8
L'animation territoriale.....	10
Modalités de participation des habitants.....	11
Suivi et évaluation.....	12
Le territoire	14
La communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat	14
Ville de Montoux.....	18
Ville de Sorgues	20
Les 4 quartiers prioritaires de la ville.....	22
Quartier Vieux Moulin – Centre ville – Les Mûriers	24
Quartier Chaffunes	26
Quartier Générat - Establet.....	28
Quartier Griffons - centre-ville	30
Portrait des quartiers politique de la ville	32
Priorités et orientations nationales	33
Orientations nationales	34
Les grands défis de cohésion sociale de l'agglo	35
Objectifs stratégiques pour l'ensemble des Quartiers	
Prioritaires.....	36
Partenaires et dispositifs mobilisables	45
Partenaires mobilisables.....	45
Dispositifs spécifiques mobilisables	46
Dispositifs associés	47
Les instances signataires	50
Annexes	57

ÉDITO

Face aux défis sociaux et économiques qui touchent encore certains de nos quartiers, le nouveau Contrat de Ville unique 2024-2030 marque une étape essentielle pour notre territoire. Signé en partenariat avec l'État, les communes, les acteurs locaux, il fixe un cadre unique et partagé pour améliorer durablement les conditions de vie dans les quartiers prioritaires des communes de Sorgues et Monteux.

Une dynamique collective pour un territoire solidaire

Le pilotage de ce contrat est assuré par l'Agglomération en collaboration étroite avec les élus et services des communes. Le rôle des maires est en effet central pour la mise en application concrète des actions ; parce que leur connaissance des réalités locales garantit une mise en œuvre adaptée à chaque quartier et la réussite du projet.

Ce contrat repose sur un principe fondamental : la solidarité territoriale. Il s'agit d'unir nos forces pour réduire les inégalités et favoriser l'inclusion de tous. Il doit garantir à chaque habitant des quartiers prioritaires des conditions de vie agréables.

Des engagements concrets pour des résultats visibles

Ensemble, nous voulons permettre à chaque habitant d'accéder à un emploi, à un logement de qualité, à une éducation adaptée, à des services publics efficaces et à des espaces publics agréables. Chaque quartier, avec ses spécificités et son potentiel fait partie intégrante d'un tout, notre bassin de vie commun. Il doit être pleinement intégré dans le développement global de notre territoire.

Ensemble, nous avons choisi de relever 5 défis :

- L'Emploi l'insertion la formation et l'entrepreneuriat
- La parentalité et les enjeux éducatifs
- Favoriser l'émancipation par la pratique sportive et Culturelle
- Habiter et vivre ensemble
- La précarité et la santé

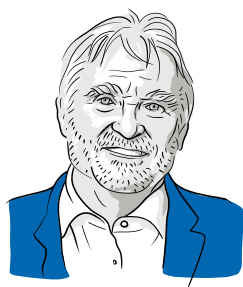
Une ambition partagée pour un avenir durable

Ces 5 défis forgent le projet de territoire de la politique de la ville pour les cinq années à venir.

Notre ambition est, dès à présent, de faire vivre ce projet pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville, en veillant à ce que les dimensions sociales et économiques soient liées. Ce Contrat de Ville est donc le fruit d'une mobilisation partenariale forte et d'une volonté commune d'agir efficacement.

Nous remercions tous les acteurs impliqués : associations, institutions, entreprises et habitants. C'est ensemble que nous réussirons à relever ce défi et à bâtir un territoire plus juste, plus solidaire et plus dynamique.

Ensemble, faisons vivre ce projet pour nos quartiers et leurs habitants.



Christian Gros
Président des Sorgues du Comtat
maire de Monteux



Thierry Lagneau
Maire de Sorgues
Vice-Président des Sorgues du Comtat

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Cadre contextuel global

Introduction

Le Contrat de ville, dispositif central de la Politique de la ville

Depuis 2014, la **loi Lamy** constitue le cadre de la mise en œuvre des contrats de ville, en association étroite avec l'Etat. Initialement prévus pour une durée de 6 ans, les contrats de ville sont arrivés à échéance au 31/12/2023.

Un travail de refonte des contrats de ville a été engagé

La **circulaire du 31 août 2023**, relative à la préparation des futurs contrats de ville (Engagements quartiers 2030) et les conclusions du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre dernier s'inscrivent dans la continuité de la loi Lamy en supprimant cependant la logique de piliers d'intervention décidée au niveau national (le développement de l'activité économique et de l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain et la cohésion sociale) pour la remplacer par l'identification d'enjeux locaux les plus prégnants à définir localement, arrêtés en lien étroit avec les habitants et adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire.

Cette circulaire fixe les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration des nouveaux contrats de ville Engagements Quartiers 2030, qui devront répondre à un triple objectif :

- **Simplifier et accélérer l'action publique**, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- **Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants**, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale...
- **Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'état** par une communication uniformisée autour de Quartiers 2030.

Calendrier d'élaboration

Les contrats de ville entreront en vigueur pour une **durée de 6 ans**, et feront l'objet d'une **actualisation en 2027**. Cette actualisation permettra d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.

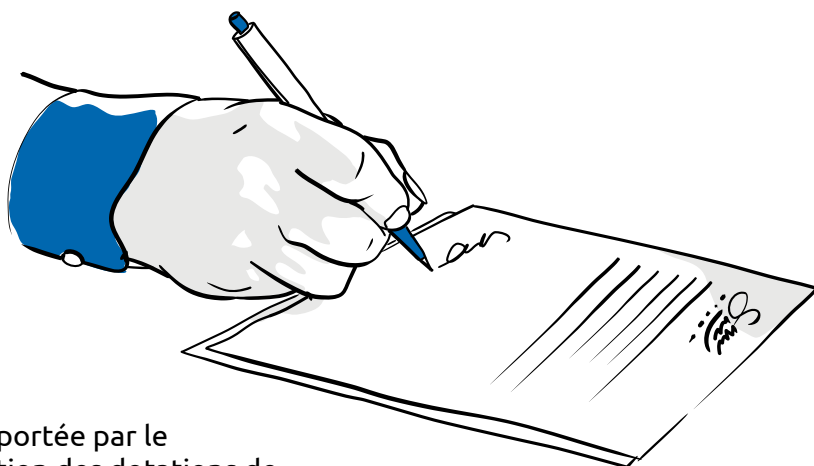
Contenu

Conformément aux orientations fixées par le courrier du ministre en charge de la ville du 3 avril 2023, les nouveaux contrats de ville comporteront un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés).

Ils ne seront plus organisés en piliers, mais recentrés sur les enjeux les plus prégnants identifiés en lien avec les habitants.

Nouveautés

Les prochains contrats de ville pourront comporter un "volet investissement", pour soutenir des projets "identifiés par les habitants lors des concertations" mais également "par des acteurs publics ou privés".



Ces projets seront intégrés à la stratégie portée par le contrat de ville et financés via la mobilisation des dotations de l'Etat (dotation de soutien à l'investissement local ou fonds verts), de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME, etc...), de la Banque des Territoires, des collectivités territoriales et de leurs regroupements, ainsi que des bailleurs sociaux et des investisseurs privés.

Il faudra donc veiller à identifier, mobiliser et accompagner les acteurs privés susceptibles de s'investir dans les quartiers, au titre de l'accompagnement des quartiers vers l'emploi et l'entrepreneuriat, mais également des investissements dans les équipements et le cadre de vie des quartiers.

De plus, une articulation avec les autres stratégies devra être renforcée.

- Afin de mieux tenir compte des réalités sociales des territoires, il sera possible d'allouer, de façon circonscrite des crédits financés par le programme 147, au bénéfice de ces territoires en situation de décrochage, et identifiés comme « poches de pauvreté ».
Ces territoires pourront se situer dans toutes les communes de l'agglomération, y compris celles qui ne disposent pas de QPV.
Ces crédits représenteront au maximum 2.5 % de l'enveloppe départementale du programme 147. Ce soutien, nécessairement ponctuel, devra être alloué annuellement et être subordonné à un co-financement.
- Des financements priorisés, pluriannuels et simplifiés
Un minimum de 50% de conventions devront être conclues sous forme de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO).
Les associations de proximité et les programmes de réussite éducative seront notamment ciblés.
- Les subventions versées par l'Etat devront faire l'objet d'une communication clarifiée et systématique (dossier de presse, réunion des acteurs, ...)

La mobilisation du droit commun

La politique de la ville intervient en complément de la mobilisation du droit commun sur les quartiers prioritaires. Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers.

Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'État et de tous les niveaux de collectivités locales : Région, Département, Intercommunalité, Commune.

Ce droit commun représente les engagements « financiers » des politiques publiques (budgets, dispositifs, appels à projet, subventionnements...) mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics mis sur un territoire.

Les « crédits spécifiques » alloués à la politique de la ville viennent donc s'ajouter en tant que moyens supplémentaires sur les quartiers de la politique de la ville, au vu des besoins de solidarité accrus sur ces territoires.

Les crédits spécifiques s'opposent aux crédits de droit commun, car ils sont eux uniquement fléchés vers les quartiers en difficulté : c'est ce que l'on appelle les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

La mise en œuvre du droit commun s'entend de deux façons :

- Le déploiement par chaque partenaire de ses actions et dispositifs sur les territoires, la mise en œuvre d'actions par ses services présents sur les territoires.
Ce déploiement de moyens doit pouvoir être mobilisé au service des objectifs du contrat de ville.
- L'octroi de cofinancements aux actions programmées dans le cadre du contrat de ville.
Afin d'identifier et suivre les montants financiers accordés par différents partenaires, il est nécessaire de se doter d'une méthode commune et d'un outil adapté.

Les partenaires du contrat de ville se donnent comme objectif de construire une méthodologie commune pour l'identification du droit commun mobilisé en cofinancement des actions programmées annuellement.

Élaboration du contrat de ville

La nouvelle génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 », est conclu à l'échelle de la Communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat qui pilote le contrat de ville unique, avec pour objectif de soutenir les projets au service des quartiers prioritaires,

- en facilitant l'accès aux services publics pour ceux qui en sont souvent les plus éloignés,
- en identifiant les besoins complémentaires nécessaires à la réduction des écarts de développement urbain (adaptation de l'action publique, maillage partenarial, mise en cohérence des interventions...).

Cette démarche s'inscrit dans la large concertation des partenaires, des bailleurs, des associations locales, des habitants, dans un cadre d'intervention commun pour atteindre les objectifs fixés.

Apports du contrat de ville unique

Le contrat de ville est un outil de dialogue institutionnel précieux déployant une fonction de facilitation reconnu par l'ensemble des acteurs.

Rôle positif en étant un relais de proximité, en favorisant le développement de réseaux et le lien entre les associations, les habitants dans la perspective de construction et de mise en œuvre des actions, en particulier à travers sa programmation.

Un effet levier en permettant à de nombreux dispositifs de se déployer sur le territoire. Ils permettent de nombreux décroisements entre acteurs divers et contribuent à apporter des solutions concrètes aux besoins sociaux.

Les dynamiques participatives, notamment, à travers différentes formes de participations des habitants.

Un outil de dialogue institutionnel précieux. C'est un espace privilégié où de nombreux partenaires croisent, échangent, construisent ensemble.

Une fonction de facilitation reconnue par l'ensemble des acteurs rencontrés qui insistent sur la qualité des relations.

Les principaux critères d'éligibilité des actions reposent sur la nécessité de :

- Cibler la complémentarité avec les actions existantes, apportant une vraie plus-value,
- Inscrire les projets dans le cadre d'un ancrage et d'un maillage territorial, le partenariat local effectif est privilégié. L'opérateur doit être impliqué dans la mobilisation du public (communication, « allez-vers », informer les équipements sociaux et partenaires),
- Répondre au diagnostic posé par les élus locaux, les partenaires et les habitants,
- Inscrire les actions dans la durée : sur l'année civile ou l'année scolaire (pas d'actions ponctuelles ni d'une durée inférieure à 3 mois),
- Donner une lisibilité et une visibilité des actions retenues (communication),
- Élaboration des projets en concertation avec les habitants.



LE CADRE STRATÉGIQUE

Introduction

Sur le territoire intercommunal, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville, et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Sur le territoire des communes, les maires sont chargés dans le cadre de leurs compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribuent aux actions des autres signataires selon les modalités définies par le contrat de ville.

Gouvernance du contrat de ville

La gouvernance est un aspect essentiel de la mise en œuvre de la politique de la ville. Le contrat de ville est un outil de coordination et de partenariat entre les différents acteurs impliqués dans le développement des QPV.

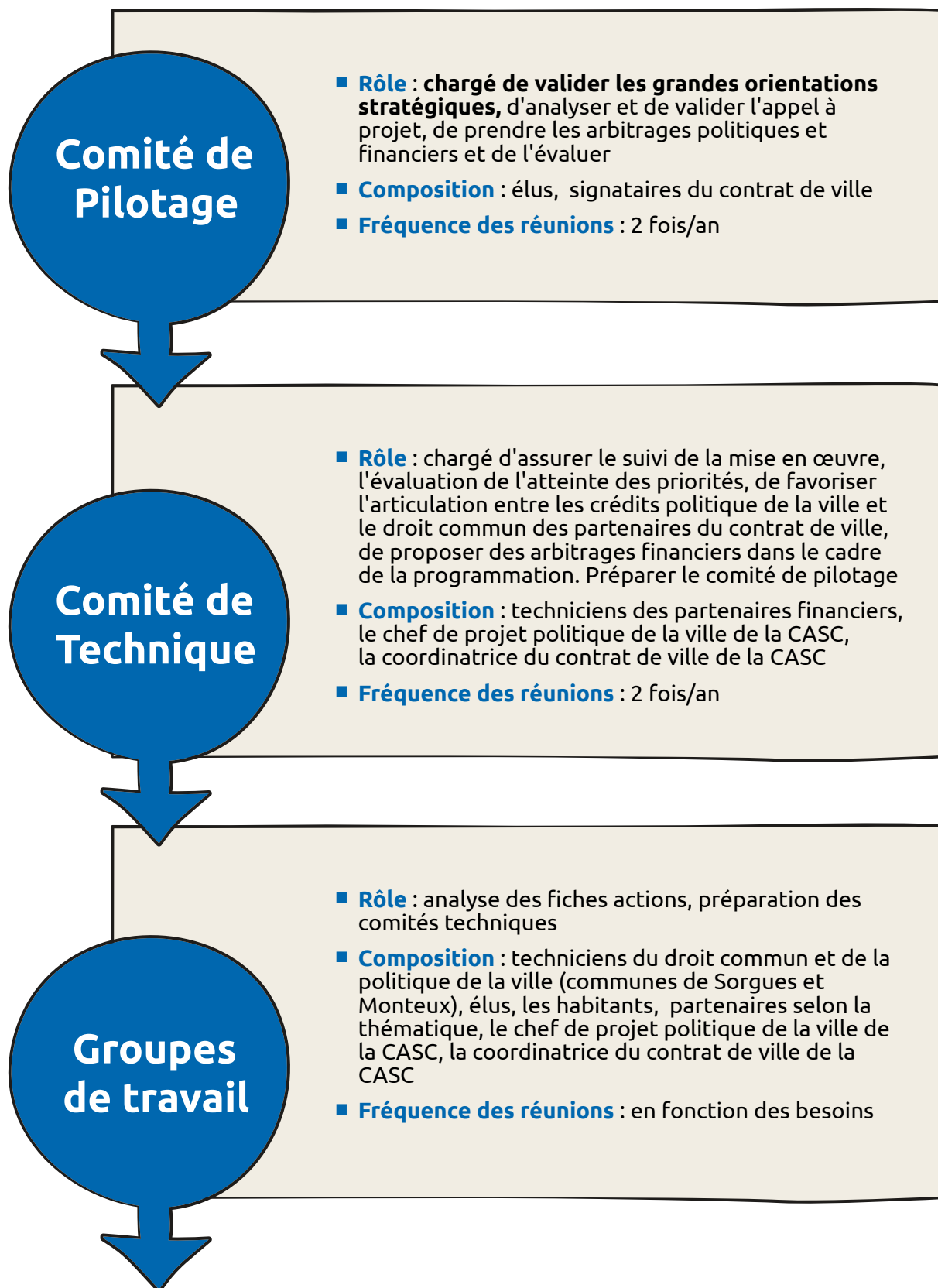
La gouvernance repose sur une approche participative et collaborative, où les acteurs locaux, tels que l'EPCI, les communes, les services de l'Etat, les associations, les habitants travaillent ensemble pour définir les priorités et mettre en place des actions concrètes.

Cette gouvernance implique la mise en place de pilotages tels que, le comité de pilotage, le comité technique, les instances de concertation des habitants.

Elle repose également sur le suivi et l'évaluation régulière des actions mises en œuvre, afin d'ajuster les politiques en fonction des résultats obtenus et des besoins identifiés.

Le pilotage est assuré par la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et l'Etat. Ils assurent la coordination générale en s'appuyant sur des instances dédiées.







L'animation territoriale

La direction Proximité et Cohésion des Territoires de la CASC

La direction Proximité et Cohésion des Territoires a pour mission d'assurer la mise en œuvre effective du contrat de ville : Il s'agit du directeur (chef de projet) et de la chargée de développement territorial.

Missions :

- L'élaboration, la mise en place, le suivi et l'évaluation du contrat de ville,
- L'animation du partenariat local et la mise en lien des acteurs autour de projet,
- La préparation et la mise en place de l'appel à projets annuel,
- L'accompagnement méthodologique et technique aux porteurs de projets,
- L'animation des groupes thématiques et territorialisés en lien avec les compétences respectives de chaque institution,
- Être force de proposition en termes de projets à mener au regard des besoins identifiés.

Outre les missions liées à l'animation du contrat de ville, l'équipe est renforcée par les coordonnateurs des différents dispositifs mis en œuvre par le service cohésion sociale (PRE, CISPD, Convention Territoriale Globale).

Les autres services

Du fait de la transversalité de la politique de la ville, d'autres services de l'intercommunalité et des communes sont impliqués dans la vie du contrat de ville :

- Le Centre social le CESAM (Sorgues), le CCAS et l'Espace de Vie Sociale de Montoux et enfin l'Espace France Services (Sorgues) ; d'autres services selon les thématiques pourront être associés à cette démarche.
- Le PCAET » intervient notamment pour ce qui concerne l'OPAH, la lutte contre le logement indigne, le Plan Climat Air Energie, la mobilité...
- Le Pôle Développement économique est également impliqué dans le cadre du Contrat de Ville pour améliorer les liens entre le secteur des entreprises et le champ de l'insertion socio-professionnelle.

Modalités de participation des habitants

Le principe de co-construction de la politique de la ville a été consacré par la loi du 21 février 2014 qui reconnaît la place essentielle des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de ville.

Le format de la participation citoyenne pourra s'appuyer sur des démarches déjà engagées sur le territoire notamment les instances déjà existantes :

- CPA du centre social le CESAM.
- Rencontres inter-habitants dans le cadre de l'espace de vie sociale.
- Les actions menées par le CCAS.

Cette exigence de prise en compte de la parole des habitants s'est traduite notamment par l'organisation de concertations en 2023 :

- Questionnaires administrés par les adultes-relais dans le QPV de Monteux
- Concertation organisée à l'initiative de l'État et réalisée par le GIE Passages

Le fonds de participation des habitants (FPH), un dispositif dédié

Le FPH permet de soutenir financièrement des micro-projets, portés par les habitants au sein de leur quartier, justifiant un mode de financement souple et rapide.

Le FPH est l'outil qui facilite tout particulièrement l'engagement et l'autonomie des habitants dans des projets et valorise cet engagement par la mise à disposition de moyens tant humains que financiers. Il est piloté pour Monteux, par le CCAS et pour Sorgues par le centre social le CESAM. La commission de validation des projets est constituée du délégué du Préfet, de la CAF, du Département et de la Direction Proximité et Cohésion des Territoires de la CASC.



CESAM - Fête du printemps - @Mairie de Sorgues - Service communication

Suivi et évaluation

L'évaluation des contrats de ville : une obligation légale

Formaliser l'évaluation du contrat de ville à mi-parcours et en fin de contrat est une obligation légale, la loi LAMY du 21 février 2014 stipulant que « les contrats de villes fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locales. »

Le suivi des actions politique de la ville

Le suivi a pour objectif de mesurer l'avancement et la mise en œuvre des actions. Il permet de donner aux instances de gouvernance, un ensemble d'informations pour apprécier le niveau de réalisation des projets (progression des actions menées, utilisation des fonds alloués, nombre de personnes impactées, etc.) et d'identifier d'éventuels freins à lever.

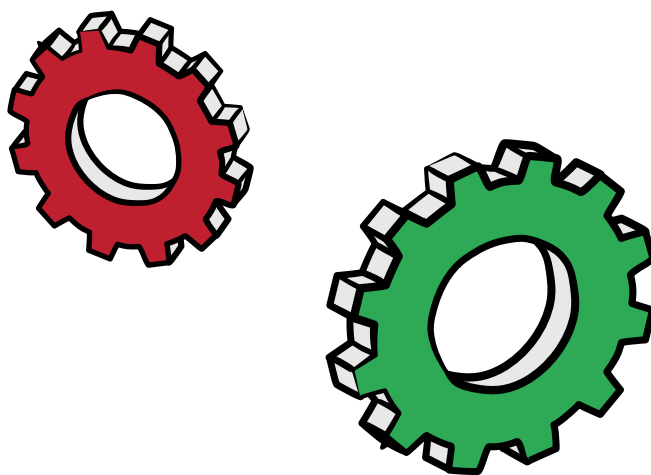
Des indicateurs de suivi pour mesurer l'avancée et l'impact de l'action et pour réaliser une analyse financière

Pour mener à bien le suivi des actions et obtenir ainsi une vue d'ensemble de l'état d'avancement, l'impact des projets et l'engagement des crédits, il convient de s'appuyer sur des indicateurs de suivi annuels. Une liste d'items précis, factuels et significatifs devra être arrêtée et validée par les instances de pilotage.

Des accompagnements individualisés

La Direction Proximité et Cohésion des Territoires accompagnera chaque porteur de projet à tout moment de l'action (élaboration, rédaction, mise en place, évaluation) et pourra se rendre sur place voire être présent au moment du déroulement des actions co-financées et ainsi échanger avec les porteurs et les bénéficiaires.

Un comité de suivi sera mis en place avec l'ensemble des porteurs de projets, il se réunira a minima 2 fois par an.





Une évaluation à mi-parcours en 2027

L'évaluation participe du pilotage du projet et de sa stratégie d'amélioration continue. Elle sert à apprécier la conduite et les résultats des actions afin de les améliorer.

A partir d'éléments de suivi et de bilan, l'évaluation met en débat plusieurs points de vue (porteurs de projet, financeurs, partenaires, bénéficiaires, ...) sur la façon dont a été menée une action et sur ses résultats, afin de conforter ou de réorienter les stratégies menées.

En lien étroit avec les partenaires, la Direction Proximité et Cohésion des Territoires sera chargée de mesurer et d'évaluer ces résultats.

L'évaluation interrogera la pertinence et l'atteinte des objectifs, la cohérence, l'efficacité et l'impact social des actions sur les habitants, l'effectivité des engagements sur le territoire.

L'évaluation en fin de contrat

Elle fera l'objet d'un process global en s'appuyant à la fois sur le suivi des actions réalisées et des partenariats noués, ainsi que par les résultats de l'évaluation à mi-parcours.

L'évaluation de fin de contrat sera ainsi facilitée.

LE TERRITOIRE

La communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat

En plein cœur de la Provence et du Vaucluse, Les Sorgues du Comtat, ce sont **cinq villes et villages à taille humaine qui forment une entité géographique cohérente**, dans le Comtat Venaissin historique, au sein d'une même aire urbaine et d'une même unité hydrologique, à la confluence des bassins des Sorgues, de l'Auzon et de l'Ouvèze.

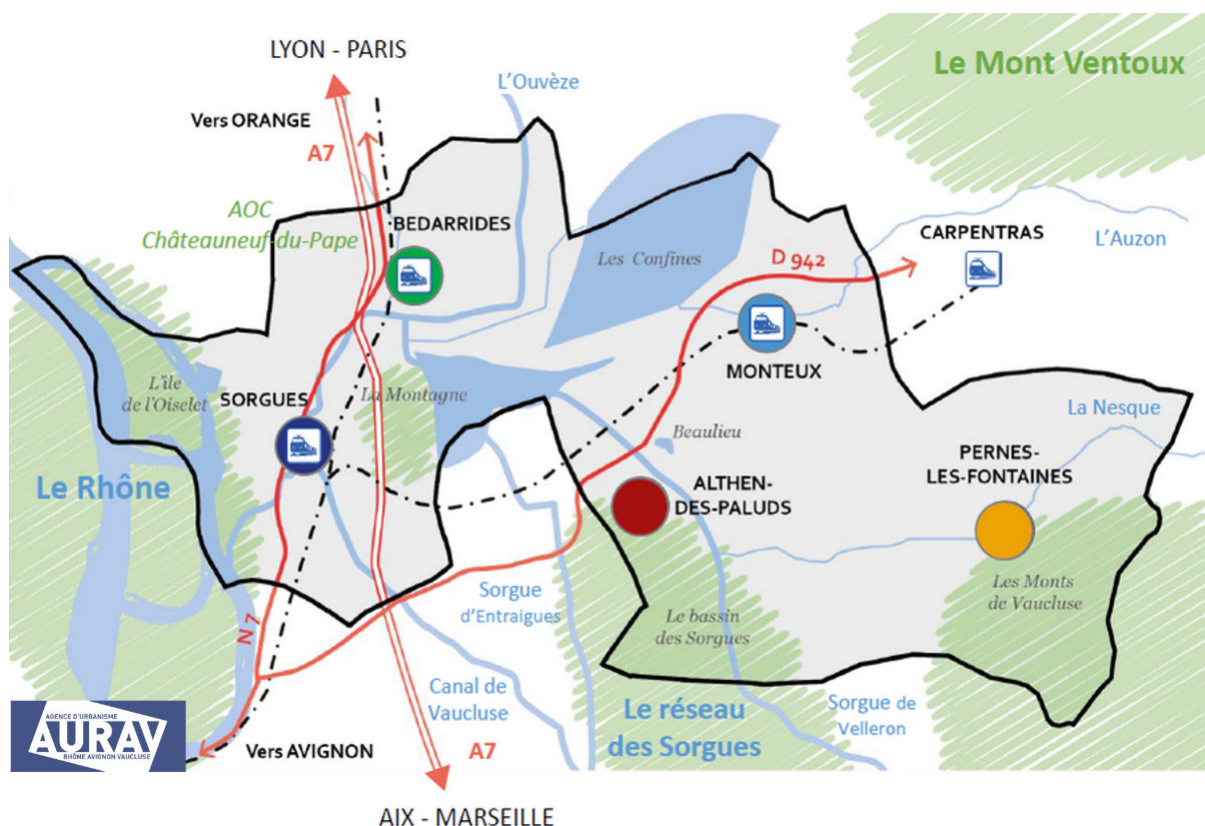
Avec **5 communes et plus de 50 000 habitants**, c'est un territoire qui reste à taille humaine, permettant de rester proche de ses concitoyens et de leurs préoccupations, de ses associations, ses commerçants et artisans, ses chefs d'entreprises, et toutes les forces vives du territoire. C'est aussi une communauté qui a vocation à devenir forte, rayonnante, exemplaire, et à jouer un rôle moteur dans l'économie régionale.

Directement reliée à l'A7 par la sortie Avignon-Nord, à Sorgues, et à 20 mn de la gare TGV d'Avignon, ou 30 mn de l'aéroport, son accessibilité remarquable la place au carrefour autoroutier et ferroviaire à grande vitesse de l'Europe du Sud et du Nord. A la desserte locale, facilitée par la Nationale 7 sur l'axe Nord-Sud et la voie rapide Avignon-Carpentras D942 qui le traverse d'est en ouest, il faut aussi intégrer l'étoile ferroviaire du TER qui relie nos communes avec 3 gares : Bedarrides sur la ligne PLM, Monteux sur la nouvelle ligne Avignon-Carpentras, et Sorgues, à la jonction de ces deux voies, directement reliées au réseau TGV. Une position stratégique, à moins de 2 h 30 de voiture pour 10 millions de résidents et 60 millions de touristes !

Un réel dynamisme économique

Première de nos compétences, le développement économique est le véritable fer de lance de notre intercommunalité. Avec 4 000 entreprises, 25 zones d'activités sur 510 ha regroupant à elles seules plus de 660 entreprises, les Sorgues du Comtat s'affirment en tant que puissance économique dynamique fondée sur des activités et orientations économiques complémentaires : industrie, logistique, commerce, services, artisanat et BTP, avec certaines filières d'excellence telles que l'agro-alimentaire ou les métiers d'art. Confortant notre partenariat avec la French Tech Grande Provence, économie créative et numérique sont en plein essor, tout comme le tourisme avec les parcs d'attraction de Beaulieu à Monteux.

Avec une agriculture diversifiée et de qualité, fondée sur des activités maraîchères, horticoles, et viticoles (Côtes du Ventoux, du Rhône et Châteauneuf-du-Pape), les Sorgues du Comtat se positionnent comme le jardin bio de l'aire avignonnaise. Forte de plus de 16 000 emplois, l'économie des Sorgues du Comtat enregistre un taux de chômage inférieur à la moyenne départementale.

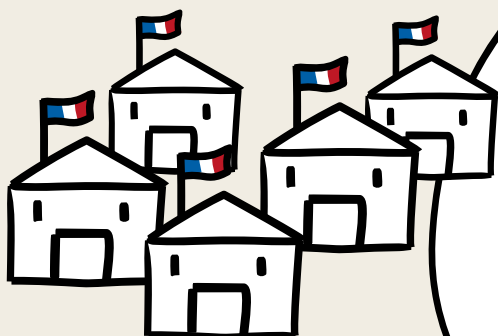


Une destination touristique unique

Au cœur d'une des régions les plus touristiques du monde, avec 40 millions de touristes par an en Provence et 4 millions en Vaucluse, dotées d'un patrimoine historique, culturel et architectural d'une grande richesse, les Sorgues du Comtat bénéficient d'atouts et de ressources propres qui lui ont permis de se forger une identité forte : monuments et musées, culture et traditions, tissu associatif et savoir-faire d'exception... Capitale Historique du Comtat, première Cité Papale, lieu du rattachement du Comtat à la France, terroir de la garance ou Patrie de St Gens, nos villes et villages sont riches de sites historiques, préhistoriques, celtes, romains, médiévaux, ou de la révolution industrielle...

Également remarquables, les paysages présentent une diversité surprenante, de la plaine comtadine aux collines de l'arrière-pays, Monts du Vaucluse, Mourres et autres Puys, avec le Ventoux en toile de fond : bocage agricole avec ses cultures maraîchères et ses vergers, rivières, canaux et zones humides, vignobles prestigieux et truffières miraculeuses...

Sur cette terre privilégiée, le développement touristique représente un formidable enjeu d'avenir : emploi, création de richesses, et au bout du compte, un meilleur cadre de vie et une meilleure qualité de vie pour tous. Avec la valorisation des ressources existantes et le développement de nouveaux pôles d'attractivité, tous les atouts sont réunis et les conditions du développement sont là.



5 COMMUNES 51 094 HABITANTS

Dont **5 470 habitants** sont concernés par la géographie prioritaire soit environ **10.8 %** de la population de l'agglomération.

Source : Insee, Recensement de la Population 2021

Niveau de vie

17.1 % de taux de pauvreté

Source : Insee, recensement population 2020

1 826 € de niveau de vie médian

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2021

10.3 % de taux de chômage des 15 à 64 ans (au sens du recensement 2020)

Source : Insee, recensement population 2021, géographie au 01/01/2024

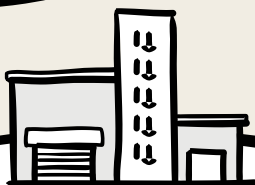
28.2 % de taux de chômage des 15 à 24 ans

Source : Insee, recensement population 2021, géographie au 01/01/2024



Bédarrides

Sorgues



4 quartiers prioritaires

Vieux Moulin - Centre ville - Les Mûriers (Monteux)

Chaffunes (Sorgues)

Général - Establet (Sorgues)

Griffons - centre-ville (Sorgues)



Typologie

34.3 % ont moins de 30 ans

Source : Insee, recensement population 2021

26.8 % ont plus de 60 ans

Source : Insee, Recensement de la Population 2021

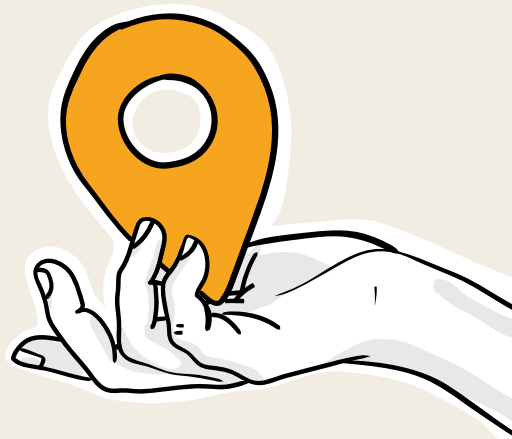
11.7 % de familles monoparentales (parmi les familles)

L'indicateur sur les familles rapporte le nombre de familles monoparentales au nombre total de familles (une personne vivant seule n'est pas considérée comme une famille).

Source : Insee, recensement population 2021

33.1 % de personnes vivent seules

Source : Insee, Recensement de la Population 2021, géographie au 01/01/2024



Monteux



Logement

24 641 logements

1 345 de logements sociaux

90.8 % de résidences principales

58.9 % sont propriétaires

38.6 % sont locataires

7.1 % de logements vacants

Source : Insee, Recensement de la Population 2020

Pernes-les-Fontaines

Althen-des-Paluds

Tissu économique

2 004 établissements employeurs

Source : Insee, fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) 2022

71.9 % des établissements emploient de 1 à 9 salariés

Source : Insee, fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) 2022





Ville de Monteux

Une situation géographique stratégique au sein de la Communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat



13 206
habitants



39,02 km²



Outre cette position géographique favorable au cœur de la plaine du Comtat, Monteux a par ailleurs historiquement bénéficié au cours de la seconde partie du XIX^{ème} siècle de deux infrastructures déterminantes pour son développement :

- La création de la ligne de chemin de fer Avignon-Carpentras.
- L'irrigation de la plaine du Comtat Venaissin par le Canal de Carpentras.

Monteux a pu ainsi affirmer une vocation agricole intensive liée au maraîchage et à l'arboriculture fruitière.

Depuis le milieu du XX^{ème} siècle, c'est l'activité industrielle qui a pris le pas et qui contribue fortement au développement de la cité.

Depuis plusieurs années, d'autres secteurs se sont fortement développés : agroalimentaire, équipements automobiles, bâtiment et travaux publics ou encore transport et logistique, pour ne citer que les principaux.

La voie rapide 2x2 voies (CD 942) qui dessert Monteux met ainsi la commune et les entreprises qui y sont installées en prise directe avec les infrastructures de communication qui irriguent le bassin méditerranéen et les relient aux autoroutes Paris-Rhin-Rhône ainsi qu'à l'Espagne et l'Italie.

Par la voie rapide, Monteux se situe à : 5 minutes de l'A7 (sortie Avignon Nord), 20 minutes de l'échangeur A7-A9 (Orange), 15 minutes de la gare TGV et fret d'Avignon, 15 minutes de l'aéroport d'Avignon Sud et 1 heure de l'aéroport de Marseille-Marignane.



Équipements de proximité - Monteux



Petite enfance/Parentalité

- 2 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de 45 places et 33 places
- 2 micro-crèches
- Assistantes maternelles ainsi que Mon p'tit lien
- Taux de couverture : 51.9 %
- Activités parent enfant pour les 2-7 ans par la MJC
- Relais Petite Enfance (RPE)



Scolarité

- 5 écoles maternelles
- 5 écoles élémentaires

Les enfants résidents en QPV sont scolarisés sur l'ensemble des écoles de la commune, exception faite de l'école L. Aubrac.

- Présence du RASED
- Instruction en famille primaire : 2 élèves
- 2 collèges
- Maison Familiale et Rurale 4e et 3e en alternance



Enfance-Jeunesse / accompagnement à la scolarité

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement extra-scolaire 3-12 ans
- Accueil Jeunes
- Centre de Loisirs Associé à l'Ecole avec accompagnement à la scolarité
- Aide aux devoirs associations familiales pour les primaires et MJC pour les collégiens.
- Projet Educatif De Territoire en cours de réécriture
- Convention Territoriale Globale sur l'ensemble de la communauté d'agglomération 2022-2026



Accès aux droits

- CCAS
- Permanence EDES de Sorgues
- MJC



Cadre de vie

- 1 espace de vie sociale (MJC)
- 140 associations
- 1 bibliothèque associative
- Muni'pass
- Micro-folie



Médical

- 9 médecins généralistes
- 6 orthophonistes
- 9 psychologues



Ville de Sorgues



19 176
habitants



33,4 km²



La ville de Sorgues est située au confluent de l'Ouvèze et du Rhône bordée à l'est par deux collines : la Montagne (113m) et la Sève (90m). La commune est constituée essentiellement d'une large plaine bien irriguée. Ce territoire est traversé par l'autoroute A7 avec un échangeur à proximité et la voie ferrée dans le sens nord/sud. Elle profite également de la desserte des routes départementales D6 et D17, prolongée par la D907 (rocade Ouest).

La rivière de l'Ouvèze constitue une barrière naturelle entre la ville et certains quartiers. Avignon, chef-lieu de département, et bassin de vie, est éloigné de quatorze kilomètres. La commune est en zone SEVESO et fait partie du réseau NATURA 2000.



Équipements de proximité - Sorgues



Petite enfance/ Parentalité

- 2 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de 70 places et 30 places
- 3 micro-crèches privées
- Assistante maternelle ainsi que 1 Relais Petite Enfance
- Taux de couverture : 40.9 %
- 1 Lieu d'Accueil Enfant Parent
- Espace parent-enfant à l'ASSER



Scolarité

- 8 écoles maternelles
- 7 écoles élémentaires

Les enfants résidants en QPV sont scolarisés sur l'ensemble des écoles de la commune, exception faite des écoles Bécassières.

- Centre médico-scolaire : présence d'un médecin scolaire, d'une infirmière ainsi que de l'équipe RASED.
- Coordinateur REP (directrice de l'école maternelle F. Mistral)
- RASED
- Instruction en famille : 15 élèves
- 3 collèges

Les enfants résidants à Générat sont scolarisés au collège Diderot, les autres enfants résidants en QPV sont scolarisés au collège Voltaire.



Enfance-Jeunesse / accompagnement à la scolarité

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement extra-scolaire 3-12 ans associatif : CASEVS
- Accueil Municipal des jeunes en association avec le centre social
- CLAS collège associatif
- Mission locale du Grand Avignon
- Projet Educatif De Territoire 2022-2025
- Convention Territoriale Globale sur l'ensemble de la communauté d'agglomération 2022-2026



Accès aux droits

- CCAS (plutôt centré sur les personnes âgées)
- Espace France Services
- EDeS

Cadre de vie

- 1 centre social : CESAM
- 120 associations
- 1 médiathèque
- 1 pôle culturel



Médical

- 12 médecins généralistes
- 3 orthophonistes
- 7 psychologues
- 1 Centre Médico Psychologique des Enfants et Adolescents

Les 4 quartiers prioritaires de la ville

La nouvelle géographie prioritaire

Les périmètres de la géographie prioritaire à l'échelle nationale ont été actualisés à la suite de la publication du décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

S'agissant de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, les périmètres prioritaires restent inchangés.

Elle concerne deux communes du territoire de la Communauté l'Agglomération les Sorgues du Comtat, Monteux et Sorgues :

- 4 quartiers prioritaires de la ville et 5 470 habitants sont concernés par la géographie prioritaire soit environ 10.8 % de la population de l'agglomération.



Pour rappel

Évaluation des contrats de ville de Sorgues et Monteux 2015/2023

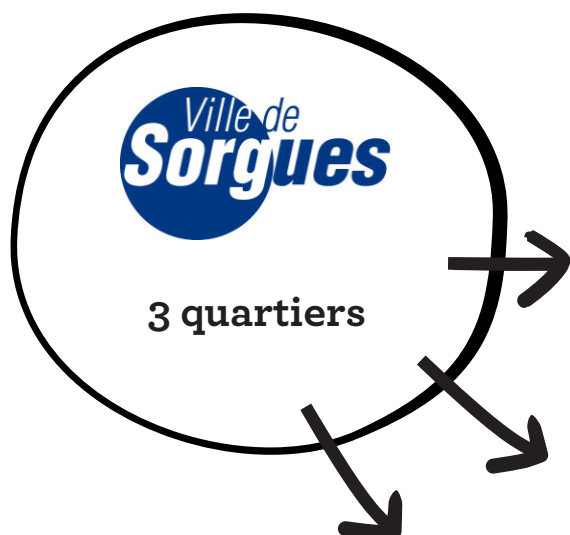
Au vu des enjeux et des priorités d'intervention que nous nous sommes fixés en 2015 nous avons constaté comme :

Points forts :

- Stabilisation de l'existant au niveau du volet cohésion sociale
- Actions relatives à l'accès aux droits
- Projets concernant la lutte contre les discriminations
- Près de la moitié des actions sont portées par la commune
- La création d'une Maison de la Santé
- La création d'un LAEP
- Le développement du pilier économique et de l'emploi
- Actions sur la lutte des violences conjugales
- Formation des acteurs du contrat de ville (laïcité)
- Renforcement du partenariat avec l'ensemble des partenaires institutionnels

Points faibles :

- Renforcer le Pilier du développement économique et de l'emploi (manque de porteurs)
- Accès à la culture (manque de porteurs)
- Conseil citoyen en sommeil (toutefois forte mobilisation des bénévoles et adhérents du centre social municipal)



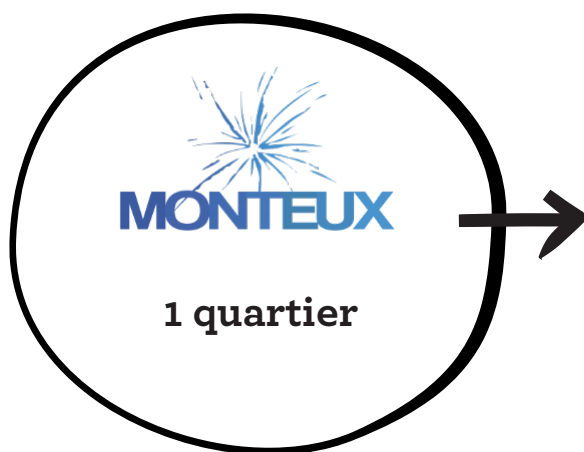
Chaffunes
1 112 habitants



Générat Establet
1 542 habitants



Griffons – Centre-ville
1 367 habitants



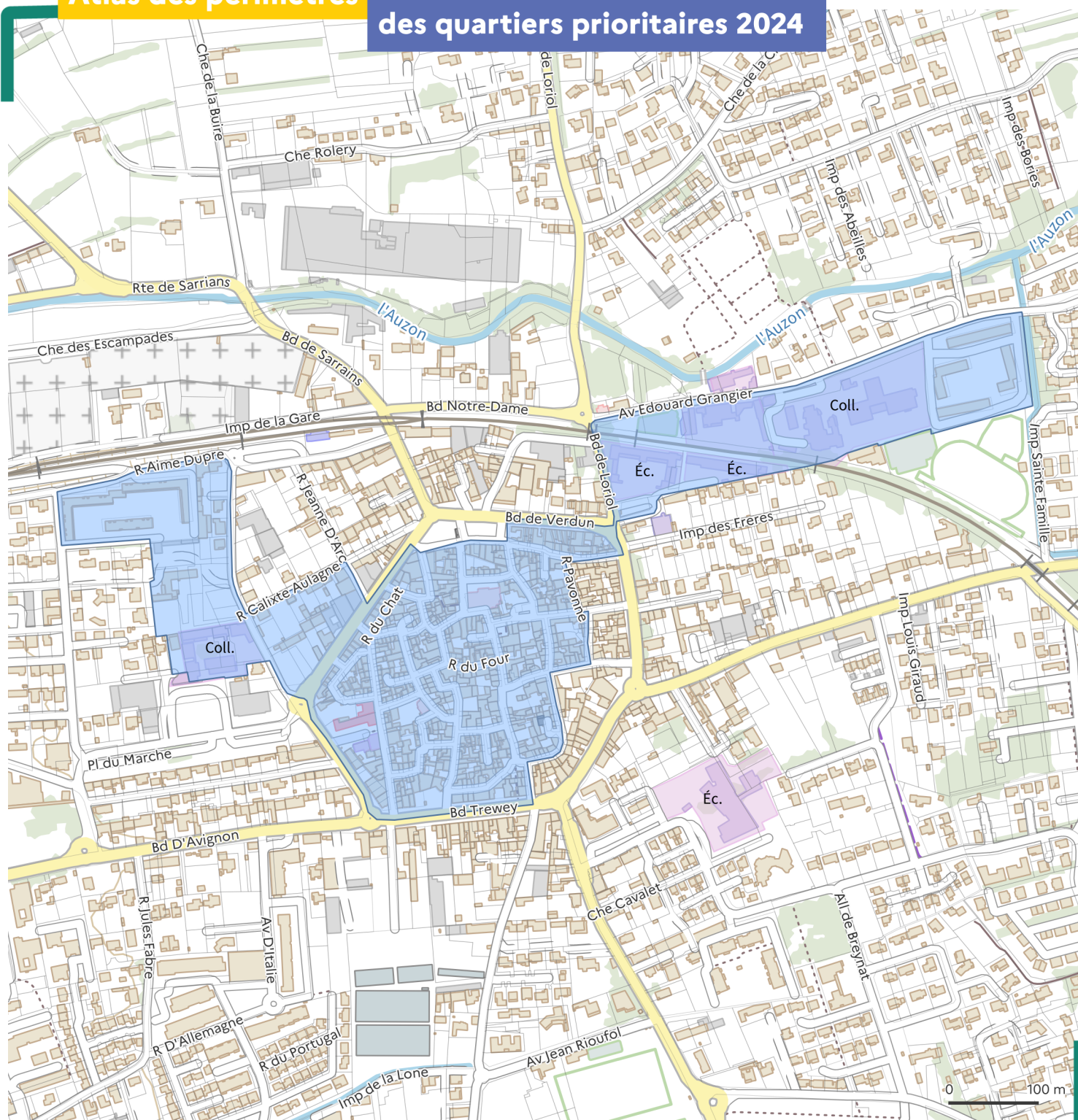
Vieux Moulin – Centre ville - Les Mûriers
1449 habitants

Quartier Vieux Moulin – Centre ville – Les Mûriers

Monteux

Atlas des périmètres

des quartiers prioritaires 2024



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Sources : ANCT, 2023; IGN, 2023
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 01/2024

Particularités du QPV 2024

1 449 HABITANTS

Soit 10.9 % de la population de la commune

Niveau de vie



43 % de taux de pauvreté

Source : Insee, recensement population 2020

1 279 € de niveau de vie médian

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2021

54.9 % de taux d'emploi

Source : Insee, recensement population 2020

25.6 % de taux de chômage (au sens du recensement 2020)

Source : Insee, recensement population 2020

36.3 % des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

Source : Insee, recensement population 2020

Typologie



31.9 % ont moins de 25 ans

Source : Insee, recensement population 2020

22.4 % ont plus de 60 ans

Source : Insee, Recensement de la Population 2020

31.8 % de familles monoparentales (parmi les familles)

L'indicateur sur les familles rapporte le nombre de familles monoparentales au nombre total de familles (une personne vivant seule n'est pas considérée comme une famille). Source : Insee, recensement population 2020

45.1 % de personnes vivent seules

Source : Insee, Recensement de la Population 2020

Logement

71.9 % locataires

15.6 % logements vacants

252 logements sociaux

Source : GDH 2024

27 % de propriétaires

Source : Insee, Recensement de la Population 2020



Tissu économique



134 établissements

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements⁴ (Sirene) au 31/12/2020

79.1 % des établissements n'ont pas de salariés

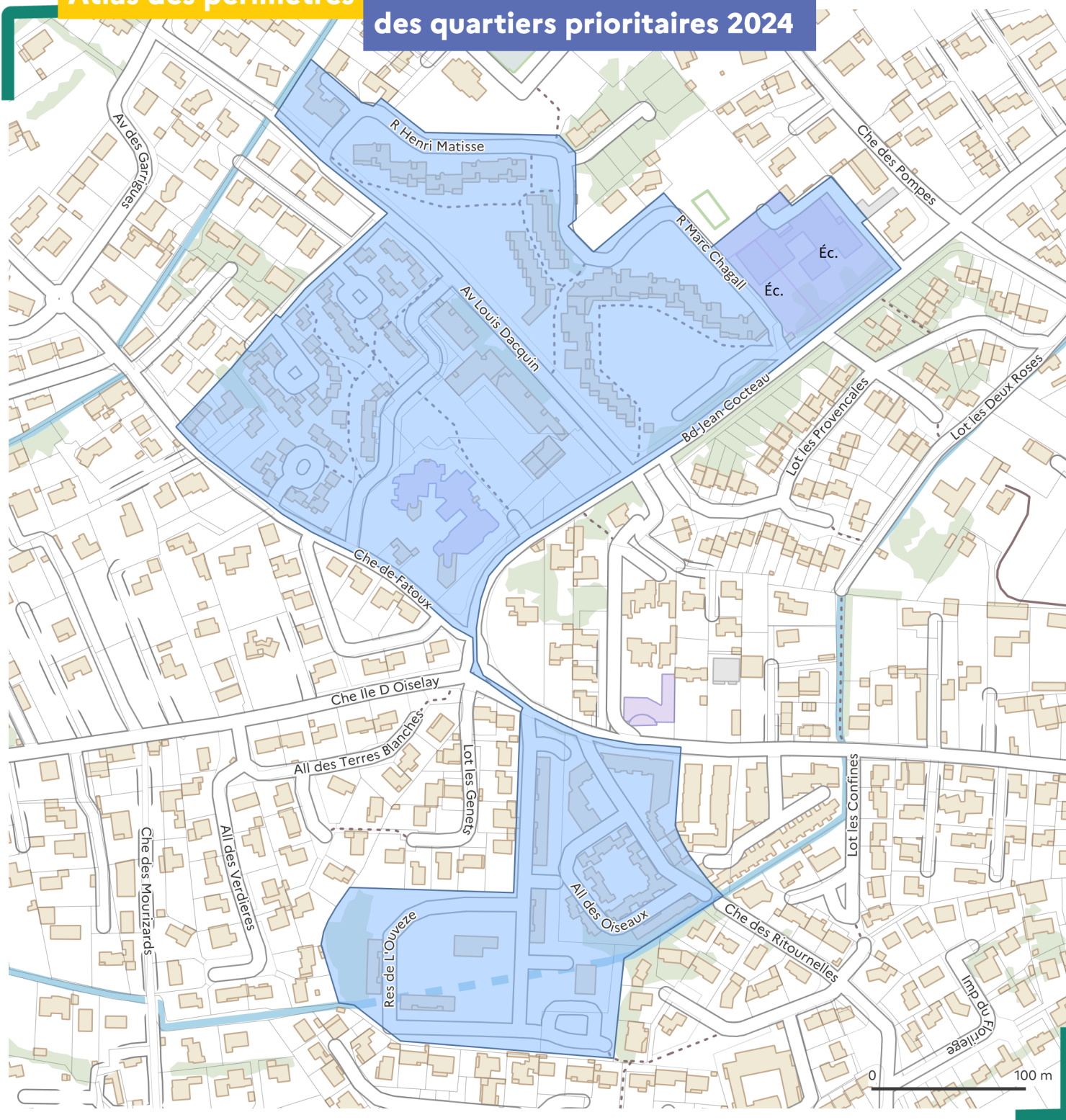
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements⁴ (Sirene) au 31/12/2020

Quartier Chaffunes

Sorgues

Atlas des périmètres

des quartiers prioritaires 2024



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Sources : ANCT, 2023; IGN, 2023
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 01/2024

Particularités du QPV 2024

1 112 HABITANTS

Soit 5.8 % de la population de la commune

Niveau de vie



47 % de taux de pauvreté

Source : Insee, recensement population 2020

1 171 € de niveau de vie médian

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2021

43.4 % de taux d'emploi

Source : Insee, recensement population 2020

32.5 % de taux de chômage (au sens du recensement 2020)

Source : Insee, recensement population 2020

33.4 % des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

Source : Insee, recensement population 2020

Typologie



40.6 % ont moins de 25 ans

Source : Insee, recensement population 2020

15 % ont plus de 60 ans

Source : Insee, Recensement de la Population 2020

25.2 % de familles monoparentales (parmi les familles)

L'indicateur sur les familles rapporte le nombre de familles monoparentales au nombre total de familles (une personne vivant seule n'est pas considérée comme une famille). Source : Insee, recensement population 2020

35.6 % de personnes vivent seules

Source : Insee, Recensement de la Population 2020

Logement

86.8 % locataires

10.6 % logements vacants

293 logements sociaux

Sources : GDH SEM, CDC-Habitat

13.2 % de propriétaires

Source : Insee, Recensement de la Population 2020



Tissu économique



30 établissements

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements⁴ (Sirene) au 31/12/2020

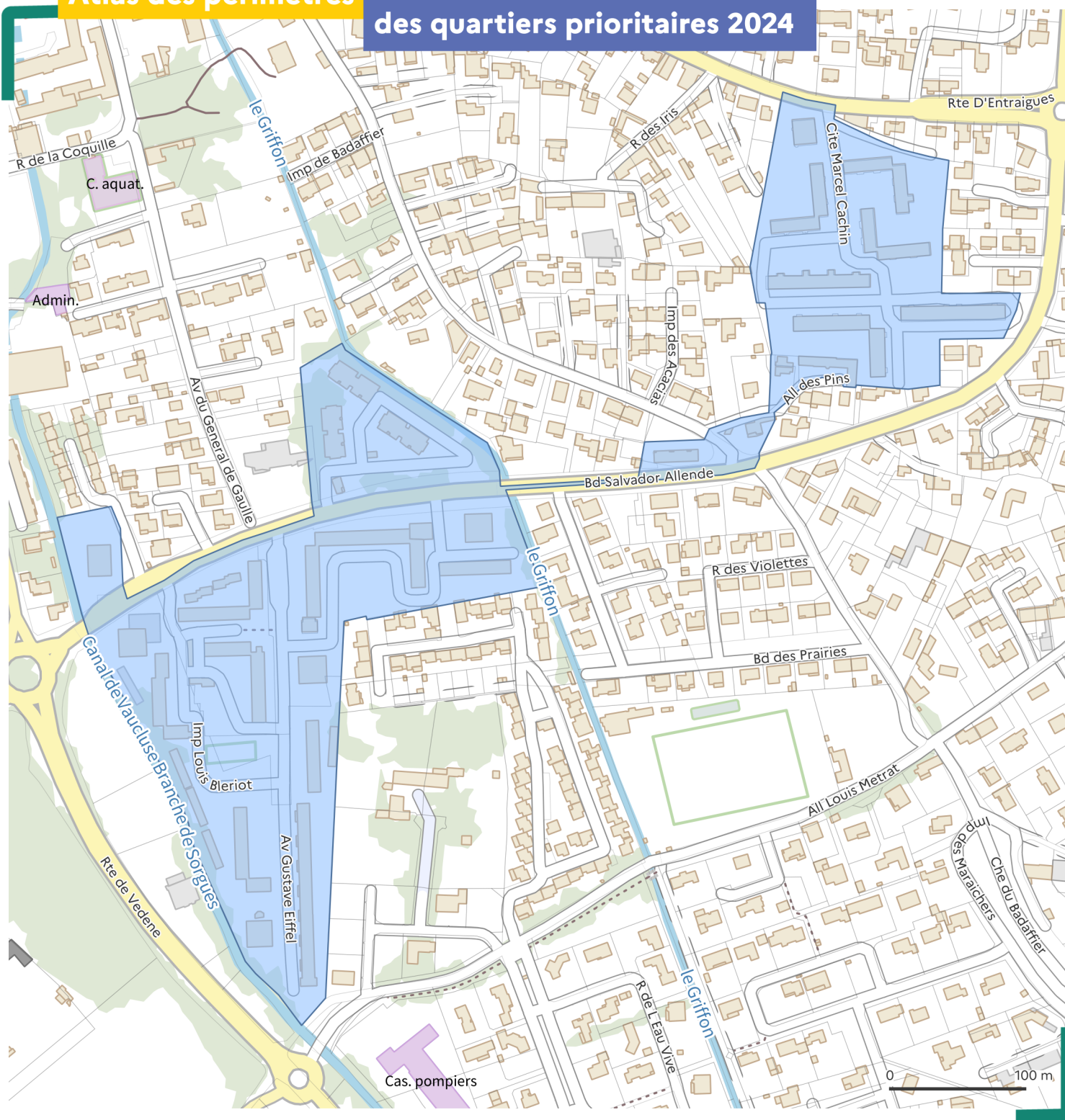
90 % des établissements n'ont pas de salariés

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements⁴ (Sirene) au 31/12/2020

Sorgues

Atlas des périmètres

des quartiers prioritaires 2024



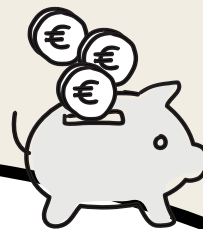
 quartier prioritaire limite communale parcelle

Sources : ANCT, 2023; IGN, 2023
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 01/2024

Particularités du QPV 2024

1 542 HABITANTS

Soit 8 % de la population de la commune



Niveau de vie

61 % de taux de pauvreté

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2021

1 049 € de niveau de vie médian

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2021

35.2 % de taux d'emploi

Source : Insee, Recensement de la Population 2020

40.9 % de taux de chômage (au sens du recensement 2020)

Source : Insee, recensement population 2020

30.1 % des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

Source : Insee, recensement population 2020

Typologie



37.9 % ont moins de 25 ans

Source : Insee, recensement population 2020

18.1 % ont plus de 60 ans

Source : Insee, Recensement de la Population 2020

30.6 % de familles monoparentales (parmi les familles)

L'indicateur sur les familles rapporte le nombre de familles monoparentales au nombre total de familles (une personne vivant seule n'est pas considérée comme une famille). Source : Insee, recensement population 2020

33.6 % de personnes vivent seules

Source : Insee, Recensement de la Population 2020

Logement

89.9 % locataires

6.6 % logements vacants

612 logements sociaux

Sources : Bailleurs 2024



Tissu économique



38 établissements

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements⁴ (Sirene) au 31/12/2020

81.6 % des établissements n'ont pas de salariés

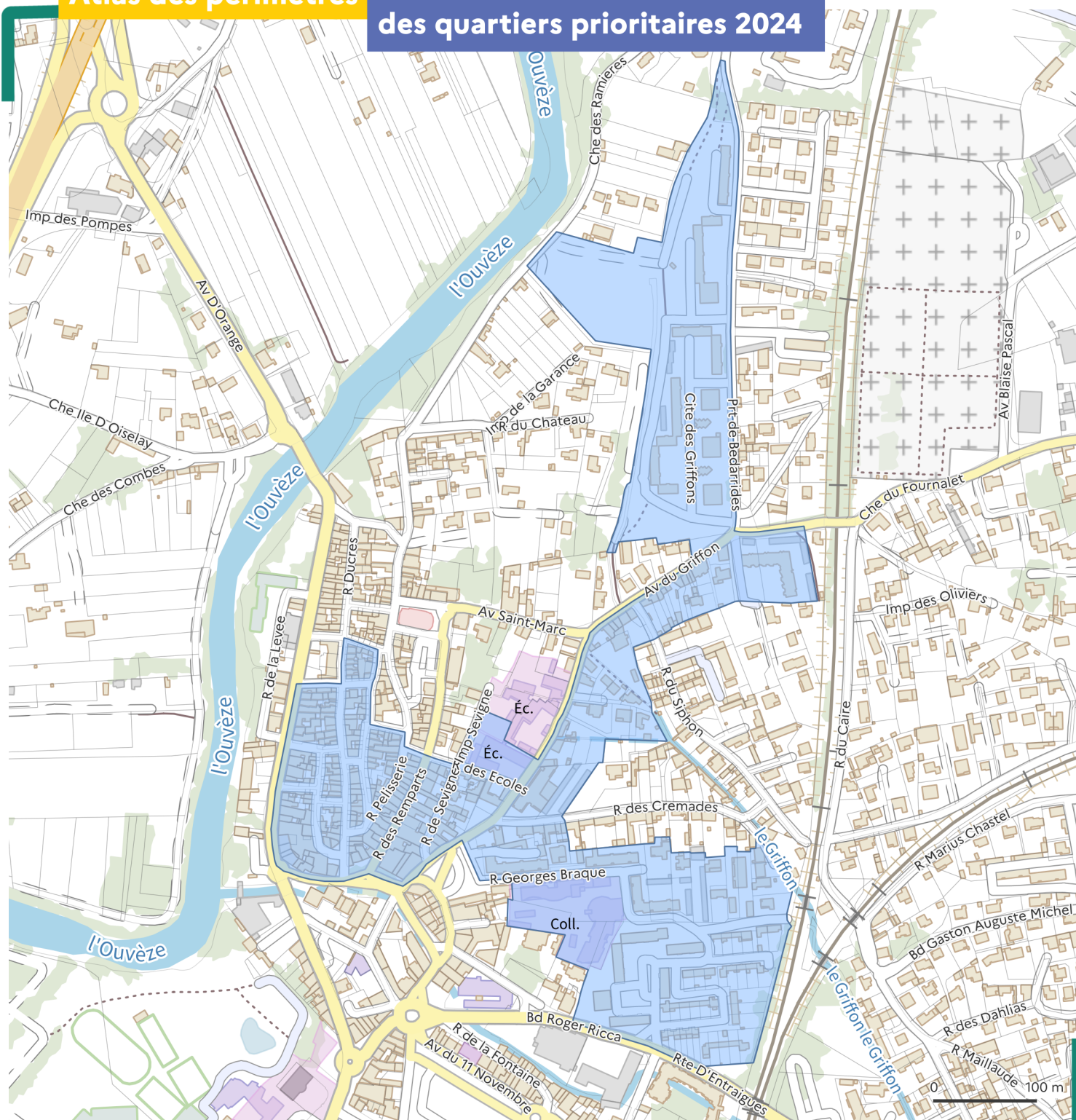
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements⁴ (Sirene) au 31/12/2020

Quartier Griffons - centre-ville

Sorgues

Atlas des périmètres

des quartiers prioritaires 2024



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

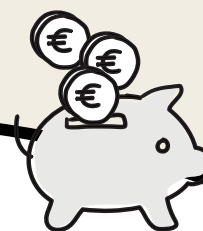
Sources : ANCT, 2023; IGN, 2023
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 01/2024

Particularités du QPV 2024

1 367 HABITANTS

Soit 7.1 % de la population de la commune

Niveau de vie



45 % de taux de pauvreté

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2021

1 234 € de niveau de vie médian

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2021

45.5 % de taux d'emploi

Source : Insee, Recensement de la Population 2020

27 % de taux de chômage (au sens du recensement 2020)

Source : Insee, recensement population 2020

12.2 % des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

Source : Insee, recensement population 2020

Typologie



35.2 % ont moins de 25 ans

Source : Insee, recensement population 2020

56.3 % ont plus de 60 ans

Source : Insee, Recensement de la Population 2020

24.6 % de familles monoparentales (parmi les familles)

L'indicateur sur les familles rapporte le nombre de familles monoparentales au nombre total de familles (une personne vivant seule n'est pas considérée comme une famille). Source : Insee, recensement population 2020

41.4 % de personnes vivent seules

Source : Insee, Recensement de la Population 2020

Logement

24.3 % propriétaires

74 % locataires

23.6 % logements vacants

188 logements sociaux

Sources : Bailleurs 2024



Tissu économique



96 établissements

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements⁴ (Sirene) au 31/12/2020

83.3 % des établissements n'ont pas de salariés

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements⁴ (Sirene) au 31/12/2020

Portrait des quartiers politique de la ville

Une population jeune

Comme pour l'ensemble du territoire national, la population dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est plus jeune qu'à l'extérieur de leur périmètre. Ainsi 37.6 % de la population a moins de 25 ans dans ces quartiers contre 29.7 % pour l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération. Sur certains quartiers la proportion des moins de 25 ans atteint 40 %.

Une part importante de familles monoparentales

La structure de l'habitat (présence de logements sociaux) au sein des QPV induit une forte concentration des familles monoparentales, ménages disposant généralement de plus faibles ressources. Ainsi jusqu'à 23.6% des ménages allocataires de la CAF dans les QPV sont des familles monoparentales contre 17,6 % à l'échelle de l'agglomération.

Une population étrangère plus importante dans les QPV

La part de la population étrangère (personnes n'ayant pas la nationalité française) dans les QPV est 4 fois supérieure à celle de l'intercommunalité. Ainsi 22.1% de la population est étrangère dans les périmètres des QPV contre 5.3 % sur l'ensemble du territoire. Cela induit une mauvaise maîtrise du Français par une part importante de la population.

Une évolution des niveaux de vie plus lente qu'en moyenne nationale

Les écarts entre les revenus mensuels déclarés de l'ensemble des quartiers et la France métropolitaine se sont creusés en continue depuis les années 2000.

Des taux de pauvreté importants et une faible mixité sociale.

Les taux de pauvreté sur les QPV évoluent peu et restent globalement 2 à 3 fois supérieur à celui de la Communauté d'agglomération (17%). De plus nous observons un indice de position sociale dans les écoles inférieur à la moyenne nationale dans l'ensemble des écoles des deux communes.

Des difficultés scolaires plus importantes qu'ailleurs

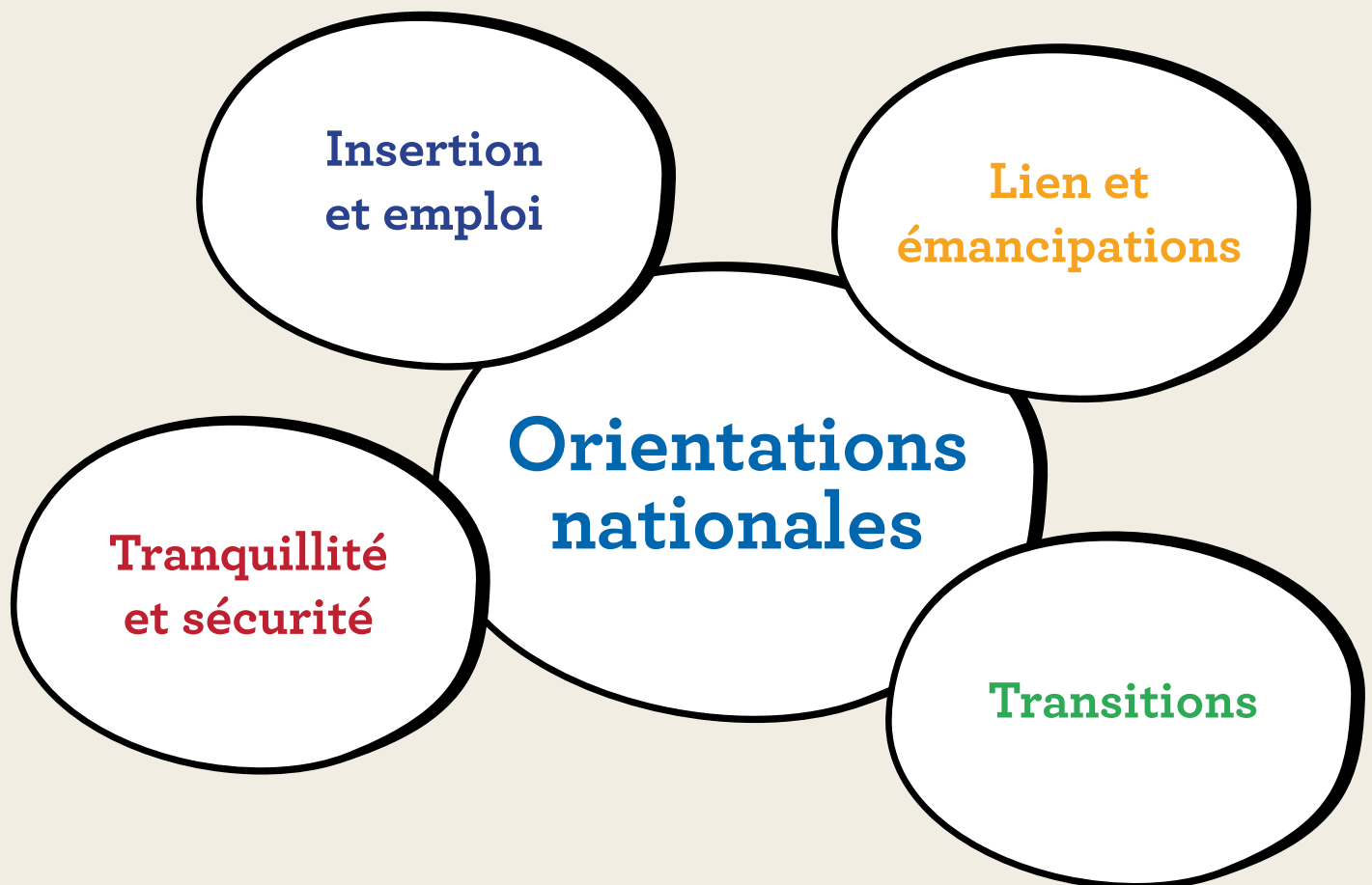
Nous remarquons que les évaluations de CP/CE1 sont moins bonnes que la moyenne nationale avec, sur certains items, jusqu'à 30% d'écart. Outre ces évaluations, les instituteurs remarquent des difficultés dans les apprentissages suivants en maternelle : maîtrise du langage oral et maîtrise des règles de vie en société. Le ressenti de l'éducation nationale est que « les élèves en difficultés d'apprentissage deviennent plus nombreux que les élèves sans difficultés particulières ».

De plus nous remarquons que la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est de 30.87% dans les QPV de contre 20.6% à l'échelle intercommunale. Nous pouvons déduire que ces jeunes étaient en difficultés voir en échec scolaire.

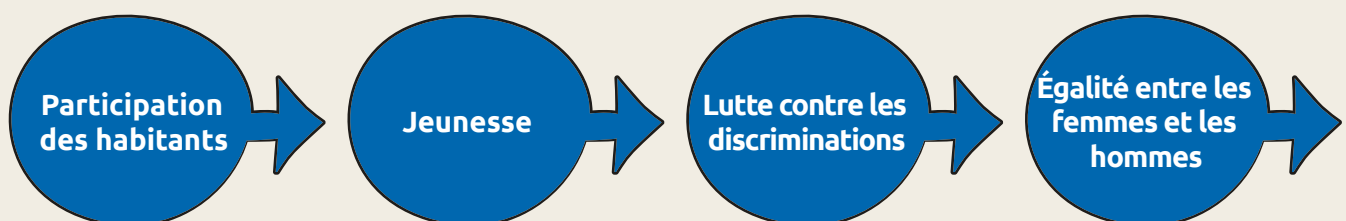


PRIORITÉS ET ORIENTATIONS NATIONALES

ORIENTATIONS NATIONALES



Axes transversaux



LES GRANDS DÉFIS DE COHÉSION SOCIALE DE L'AGGLO

Une vision politique et stratégique nécessaire à la coopération

La fragilité socio-économique, les stéréotypes et préjugés qui les entourent rendent les Quartiers Prioritaires moins attractifs que les autres territoires. Cette situation a pour effet de renforcer de manière significative 'l'effet de quartier', de contribuer à une absence de mixité sociale et d'accentuer une fracture territoriale prégnante.

Le manque d'infrastructures, la diminution du tissu commercial et l'insuffisance de services adaptés aux besoins des employeurs dissuadent fortement les entreprises de s'y implanter et d'y développer des activités.

Cependant, ces quartiers ont des atouts et des potentiels qui pourraient les transformer en territoires très attrayants, ce qui serait avantageux pour le territoire.

Pour y parvenir, il est essentiel de travailler sur tous les leviers en mettant l'accent sur les parcours et le bien-être des populations, dans le but de promouvoir le développement durable.



L'égalité femme/homme

Il est essentiel d'accorder une grande importance à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la mise en œuvre de toutes les actions de la politique de la ville. Que ce soit à travers le Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui définit les orientations nationales, ou à travers le Contrat de Ville qui a pour objectif d'ancrer la culture de l'égalité au sein ses politiques publiques.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR L'ENSEMBLE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le Contrat de ville de l'agglomération les Sorgues du Comtat vise à poser un cadre permettant de redéfinir les modalités d'intervention de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville et de droit commun.

Il incarne une vision partagée et un engagement de tous les partenaires à coopérer de manière cohérente et harmonieuse au service des habitants des QPV.

- le ménage qui habite son logement, son quartier, sa ville
- l'enfant, ou l'adolescent, qui doit grandir et s'épanouir
- le jeune puis l'adulte qui cherche à travailler et entreprendre
- le citoyen qui aspire à accéder aux services publics, à ses droits et à s'émanciper
- la personne qui souhaite prendre soin de sa santé et de sa qualité de vie

Cette stratégie, pour un développement urbain, solidaire, inclusif et dynamique repose sur des objectifs opérationnels, qui sont communs aux quatre quartiers prioritaires du territoire.

C'est pourquoi le Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat affirme sa vision stratégique et politique à travers 5 grands défis transversaux.

1

Emploi
Insertion
Formation et
entrepreneuriat

2

Parentalité et
enjeux éducatifs

3

Habiter et
vivre ensemble

4

Favoriser
l'émancipation des
habitants par la
pratique sportive et
culturelle

5

Précarité
et Santé

Défi 1 - Emploi-Insertion-Formation et entrepreneuriat

Les habitants des quartiers prioritaires font face à des difficultés croissantes pour trouver un emploi. Certaines personnes font face à des difficultés d'emploi telles que la précarité, les problèmes de santé, la garde d'enfants, la mobilité, etc. Ils ont besoin d'une aide renforcée sur le long terme pour les surmonter.

Une coordination efficace entre les institutions, les acteurs du service public de l'emploi et les associations est indispensable pour surmonter les obstacles à l'emploi. Il s'agit de mettre en place des initiatives novatrices et efficaces pour les publics, en particulier les femmes et les jeunes.

Des initiatives spécifiques en direction du secteur économique et des entreprises locales contribueront à établir de nouveaux partenariats et à déconstruire les stéréotypes qu'elles ont parfois concernant les habitants des quartiers populaires. L'idée serait de favoriser les rencontres entre les habitants des quartiers et les employeurs, afin de les encourager à embaucher et à s'installer dans les Quartiers Prioritaires et notamment dans les centres villes.

➔ Accompagner les habitants vers l'emploi ou le retour à l'emploi :

- Délocaliser des événements et actions en proximité
- Renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue
- Rendre plus lisible et visible l'offre de mobilité sur l'agglomération
- Mobiliser sur les métiers les plus en tension et orienter vers les filières locales
- Anticiper les besoins de recrutement à venir du fait des implantations des entreprises

➔ L'emploi des femmes :

- Sensibiliser et accompagner les jeunes filles et les jeunes femmes diplômées vers le retour à l'emploi
- Développer les dispositifs de garde d'enfants



@ ITV

➔ **L'emploi des seniors :**

- Identifier les postes adaptés aux seniors dans le cadre des implantations d'entreprises à venir

➔ **Mobiliser les entreprises autour des jeunes pour leur avenir en lien avec l'Éducation nationale**



➔ **L'emploi des jeunes :**

- Renforcer l'accompagnement sur l'offre saisonnière et les emplois pour les moins de 18 ans
- Rapprocher les jeunes des questions de l'emploi par une approche ludique du stage de 3e à l'entrée dans la vie active.
- Donner les moyens aux jeunes des QPV de se projeter dans un avenir professionnel en constituant et en élargissant leur réseau professionnel
- Mise en place de mentorat avec les entreprises du territoire
- Constituer un réseau de jeunes ambassadeurs de l'emploi dans les QPV
- Soutenir la lutte contre le décrochage scolaire en amont de la sortie du cursus scolaire (3e et terminale notamment)
- Développer et soutenir l'entrepreneuriat
- Identifier les entrepreneurs et leurs besoins avec l'appui des acteurs de l'emploi
- Soutenir le développement de l'activité économique et la création d'entreprises
- Identifier les nouvelles modalités d'entrepreneuriat
- Encourager des projets d'économie sociale et solidaire dans des filières telles que la cyclo logistique, l'alimentation durable et le réemploi de matériel

Défi 2 - Parentalité et enjeux éducatifs

→ Renforcer et consolider le Programme de Réussite Éducative (PRE), pour les enfants et leur famille.

- Renforcer la formation des professionnels intervenant dans les QPV (protection de l'enfance et accompagnement des familles)
- Renforcer les passerelles entre les différents âges : petite enfance – maternelle ; école – secondaire ; Développer un accompagnement à la scolarité
- Promouvoir la réussite scolaire et l'accès aux études supérieures

→ Soutenir et mobiliser les parents

- Impliquer les parents dans la vie de l'école et du collège en renforçant le partenariat autour de l'école et en améliorant le dialogue entre les équipes éducatives et les structures locales
- Adapter l'accompagnement des 8-11 ans seuls dans l'espace public
- Adapter l'accompagnement des adolescents à leurs nouveaux modes de vie
- Mobiliser les parents d'enfants en bas âge seuls dans l'espace public
- Accompagner les parents vers les lieux d'accueil tels que le centre social le CESAM à Sorgues la MJC de Monteux, le CASEV, l'ASSER, l'AMDJ à Sorgues, les relais parents enfants.
- Soutenir les mères de familles monoparentales

→ Sensibiliser aux usages du numérique

- Former les intervenants auprès des publics habitants les quartiers prioritaires de la Ville
- Développer des actions spécifiques pour les jeunes, les parents
- Développer des actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en direction des parents en s'appuyant sur les dispositifs existants en matière d'accompagnement numériques





@ Service communication de la ville de Montoux

Défi 3 - Favoriser l'émancipation des habitants par la pratique sportive et culturelle en QPV et sur le territoire

- Mobiliser les associations sportives et culturelles auprès des publics des QPV
- Enrichir les partenariats (théâtres, pôle culturel, musées, acteurs du patrimoine) en mobilisant des porteurs de projet
- Favoriser l'émancipation des habitants dans leur parcours des loisirs sur l'ensemble des communes de l'agglomération
- Sensibiliser les familles à la pratique sportive et culturelle, renforcer l'accompagnement des parents à l'accès aux différents services.
- Développer l'offre d'activité physique adaptée
- Remobiliser les jeunes les plus éloignés de la pratique culturelle et sportive en mobilisant les associations du territoire et hors territoire.
- Identifier et valoriser le vivier sportif et culturel du quartier
- Favoriser la circulation des publics entre les QPV et les équipements sportifs et culturels de l'agglomération

Défi4 - Habiter et vivre ensemble

→ Favoriser le «vivre ensemble»

- Développer et valoriser les réseaux de solidarité intergénérationnels
- Permettre aux seniors de transmettre aux jeunes
- Renforcer le lien entre les structures dédiées aux seniors et celles accueillant tous les âges de la vie
- Favoriser la participation des habitants à la dynamique de leur quartier à travers le Fonds de participation des habitants (FPH)
- Favoriser la cohabitation des habitants dans les espaces communs tranquillité publique
- Favoriser le lien population - forces de l'ordre et acteurs de terrain (porteurs de projet, bailleurs sociaux)
- Renforcer la formation du réseau d'acteurs intervenant dans les QPV
- Favoriser l'égalité femmes-hommes dans l'occupation de l'espace public

→ Favoriser l'entretien et l'amélioration du cadre de vie

- Animer un réseau d'acteurs afin d'assurer une veille sur l'entretien du cadre de vie en s'appuyant sur les acteurs de terrain (centre social, Ccas, MJC)
- Réaliser des travaux d'amélioration du cadre de vie en lien avec les projets des communes et des habitants à travers la TFPB
- Création d'un réseau bailleurs, habitants, communes et agglomération pour définir des priorités en matière de cadre de vie dans les QPV.

→ Accueillir et accompagner les "nouveaux-arrivants" dans les QPV :

- Faciliter l'intégration des familles
- Partager les codes et les valeurs de la République ainsi que les règles de vie en collectivité (droits et devoirs)
- Faire découvrir le territoire et les principales institutions
- Renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue
- Valoriser l'histoire et la mémoire de la Ville et des quartiers – (un objectif spécifiquement soutenu par l'Etat)

→ Transition écologique / des quartiers en transitions

- Il s'agit d'engager une transition écologique populaire et solidaire pour améliorer le quotidien des habitants des quartiers prioritaires. Construire des réponses sur les champs de l'alimentation, de la gestion des déchets, des pratiques de mobilité douce, de l'accès au droit.
- Favoriser le compostage dans les habitats collectifs
- Favoriser le lien social autour de projets d'agriculture urbaine (ex. jardins avec espaces comestibles...)
- Sensibilisation et communication auprès des habitants sur le tri sélectif
- Informer et sensibiliser les habitants aux problématiques d'hygiène et salubrité en lien avec les questions de santé et de précarité
- Sensibiliser les habitants sur les consommations énergétiques à partir des éco-gestes
- Accompagner la réhabilitation énergétique des logements des bailleurs sociaux
- Faire des économies à partir des éco-gestes
- Favoriser le lien social à travers des projets d'économie sociale et solidaire



➔ Favoriser la mobilité des habitants

- Faciliter la mobilité des habitants sur l'agglomération, notamment les mobilités douces (cyclable ; transport en commun, covoiturage...)
- Rendre plus lisible et visible l'offre de mobilité sur le territoire de l'agglomération

➔ Sécurité et prévention de la délinquance des jeunes

- Prévenir la délinquance des jeunes en lien avec le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Apaiser le quotidien des habitants, de leur logement à l'espace public en mobilisant les moyens de Police et de justice d'État en travaillant de manière coordonnée (État, villes, bailleurs, associations) avec une continuité entre les actions de prévention, de sécurité et de justice
- Renforcer l'insertion des jeunes à travers, des stages, des chantiers d'insertion, des séjours, la pratique sportive, la découverte culturelle et patrimoniale
- Former et sensibiliser sur les questions de la violence dès le plus jeune âge
- Sensibiliser aux questions de sécurité numérique
- Accompagner à l'usage des réseaux sociaux et sur les questions d'identité numérique et de e-réputation, de protection des données personnelles, en particulier chez les jeunes
- Sensibiliser aux mécanismes de la désinformation et des fake news
- Organiser des séjours des activités hors les murs notamment l'été

Défi 5 - Précarité et Santé

→ Accès aux droits

Développer une approche sociale de proximité avec les partenaires institutionnels dans les Quartiers Prioritaires de la ville, en assurant aux habitants des QPV un accès à leurs droits, et veiller au maintien de services publics en proximité, avec des accueils physiques.

- Renforcer l'aller vers avec la délocalisation des premières démarches administratives à travers le développement France Services
- Encourager les habitants à venir dans les structures de la ville, notamment les seniors
- Favoriser l'accès aux droits pour les femmes
- Développer et renforcer les réseaux de solidarité entre habitants

→ Accès aux soins (focus santé mentale)

Il est important de répondre aux besoins en matière de santé, avec une attention portée à la santé mentale, un renforcement de l'offre de soins en proximité et le développement d'actions de prévention et médiation en santé.

- Soutenir et coordonner des actions en matière prévention autour de la santé (conférence, réunion d'information)
- Créer un partenariat Etat, ARS, Agglomération à travers le contrat Local de Santé
- Renforcer les actions de dépistage et diagnostics précoces
- Poursuivre la lutte contre les conduites addictives
- Améliorer la santé des seniors, notamment en accompagnant les problématiques de perte de mobilité et d'autonomies.
- Anticiper le vieillissement de la population des QPV par une adaptation des logements
- Accompagner à la mobilité résidentielle des personnes âgées
- Informer les seniors sur les offres de services de droits communs.





PARTENAIRES ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

Partenaires mobilisables

dans le cadre du nouveau contrat de ville

Conformément à l'annexe 1 de l'instruction du 4 janvier 2024 précédemment citée, relative à la mobilisation des acteurs institutionnels, « il est recommandé d'associer [...] la Caisse d'allocations familiales, les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation ».

- La CAF du Vaucluse grâce à la présence des agents de développement des services aux familles compétents et de leurs responsables hiérarchiques, respectivement lors des instances techniques et de pilotage du contrat de ville.
- Les différents bailleurs possédant un patrimoine dans les quartiers prioritaires, grâce à la présence des chefs de secteurs compétents et de leurs responsables hiérarchiques, respectivement lors des instances techniques et de pilotage du contrat de ville (cf le travail départemental engagé en 2023 avec les parties prenantes de la TFPB).

En dehors des crédits et des dispositifs spécifiques « politique de la ville » du BOP 147, il est recommandé de solliciter les dispositifs de droit commun classiques, mobilisables par l'État, la DETR, la DSIL, le Fonds vert (préconisation de flécher 15 % de ces crédits pour les quartiers prioritaires).

Dispositifs spécifiques mobilisables

dans le cadre des crédits spécifiques Politique de la Ville de l'État



La programmation annuelle

L'appel à projets, permet de soutenir les porteurs de projets en faveur des populations des quartiers prioritaires.

Chaque année, un appel à projets, communiqué largement, fixe les priorités d'actions pour les quartiers.



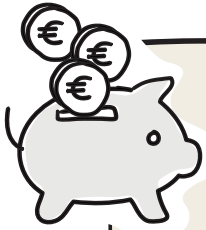
Le Programme de Réussite Éducative (PRE)

L'organisation et le fonctionnement du Programme de Réussite Educative (PRE) ont été initiés en avril 2023. Les différents acteurs de cette instance (Conseil Départemental, Education nationale, communes, CAF,...) se sont saisis des possibilités d'actions du PRE afin de répondre aux besoins socio-éducatifs du territoire.

Le PRE est à destination des enfants et des familles habitants les QPV ou étant scolarisés dans les établissements scolaires situés en QPV.

Le PRE accompagne environ 10 parcours à Montoux et 20 parcours à Sorgues, en file active, et travaille à un accompagnement spécifique face à des difficultés repérées dans un parcours adapté aux situations individuelles. Cet accompagnement est possible grâce à un maillage partenarial fort qui permet une mobilisation systématique du droit commun. Actuellement une personne à temps plein assure à la fois la mission de coordination et de référente parcours.





L'abattement de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (annexe)

Rappel des textes de références

Code général des impôts : l'abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'applique aux logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire (cf. Article 1388 bis du code général des impôts). L'État compense les communes à hauteur de 40% de l'abattement de la TFPB.

Le nombre total de logements* :

- Sorgues > **1 093** (55 cdc-habitat ; 783 GDH ; 255 sem)
- Monteux > **252** (GDH)

**(nombre de logements inscrits dans les conventions en annexe, celui-ci étant susceptible d'évoluer)*

Dispositifs associés



Le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD)

Il s'étend sur les 5 communes : Sorgues, Monteux, Pernes-les-Fontaines, Bédarrides et Althen-des-Paluds.

Les instances opérationnelles du CISPD et les groupes de travail, permettent aux partenaires locaux (acteurs sociaux-éducatifs, forces de Police, Justice) de se réunir pour réfléchir et agir autour des situations individuelles et des phénomènes de délinquance.

Une véritable dynamique de travail partenarial est en place sur le territoire et se réunit au besoin.

Suite au renouvellement de la Stratégie Nationale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance au mois d'avril 2020, la Communauté de Communes a lancé un diagnostic de sécurité et de prévention de la délinquance afin d'aboutir à l'élaboration d'une stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance, feuille de route à moyen terme des actions du CISPD.

Ce diagnostic a été soutenu financièrement par le FIPD et techniquement par Ressources et Territoires. Ce travail a abouti fin 2020 au Plan d'action de la stratégie locale de prévention de la délinquance 2020-2024.



La Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention-cadre politique et stratégique signée avec la CAF de Vaucluse qui permet d'élaborer et de mettre en oeuvre un projet social de territoire :

- **Partagé sur les champs d'interventions communs** : petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, accès aux droits et inclusion numérique, logement et habitat,
- **Adapté aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants** (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...),
- **Pour une impulsion nouvelle du partenariat en faveur du développement global des territoires** : vers l'action publique sociale de demain.

Partenariat CAF de Vaucluse et Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat

La politique d'Action Sociale Familiale de la CAF de Vaucluse permet, dans le respect des orientations nationales et de celles du schéma directeur départemental des services aux familles et du schéma directeur départemental de l'animation de la vie sociale, d'inscrire son intervention dans le cadre du Contrat de ville, selon les axes suivants :

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des familles, et implication dans leur environnement social ;
- Contribuer à l'expression de la citoyenneté
- Soutenir les parents dans l'exercice de leur parentalité
- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leur famille
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités périscolaires et extrascolaires pour favoriser l'épanouissement des enfants.
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap

Sur la base de diagnostics préalables des besoins sociaux partagés entre les acteurs de chaque territoire concerné, la CAF inscrit son action dans une politique d'objectifs concertés.

Pour ce faire, elle mobilisera :

- La connaissance de terrain et les techniques d'intervention territoriale de ses agents de développement ;
- Ses outils d'intervention traditionnels : conventions territoriales globales (CTG), agréments de projets sociaux, soutien aux associations relevant de son champ de compétences, dispositifs d'accompagnement à la scolarité et d'organisation des temps péri et extra scolaires, etc.

Engagements de la CAF de Vaucluse

- En ce qui concerne les engagements financiers, la CAF de Vaucluse ne mobilise pas de crédits spécifiques en direction des territoires concernés par un contrat de ville. Les projets d'actions présentés dans le cadre du contrat de ville seront étudiés et financés le cas échéant dans le cadre des dispositifs conventionnels sus-mentionnés et/ou dans le cadre d'un examen au cas par cas par son Conseil d'Administration.
- La CAF se prononcera sur les projets susceptibles de répondre à des besoins repérés eu égard à ses champs d'intervention. Elle conditionnera, sur la durée du contrat de ville, l'éventuelle reconduction de ses soutiens, à la production de bilans évaluatifs annuels garantissant la pertinence de l'action ainsi que sa plus-value.
- Enfin, la CAF sera partie prenante de toute démarche d'évaluation du contrat de ville et vigilante sur l'effective synergie attendue de ce dispositif en faveur des territoires ciblés et de conditions de vie de leurs résidents.



Le Contrat Local de Santé (CLS)

Le Contrat Local de Santé (CLS) a été introduit en France par la loi Hôpital Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009. Cette loi donne la possibilité aux agences régionales de santé de signer un contrat avec les collectivités (intercommunalités et communes), portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soin et l'accompagnement médico-social.

L'intérêt de cet outil a aussi été réaffirmé par la loi de modernisation de notre système de santé (26 janvier 2016), pour mettre en oeuvre une politique régionale de santé au plus près des besoins des territoires.

La prévention et l'innovation sont inscrites comme étant les axes stratégiques des CLS.

Le Contrat Local de Santé est un outil de coordination, de structuration et de valorisation des actions que chacun des partenaires développent dans le champ de leurs compétences respectives.

Il est le cadre juridique et partenarial d'un véritable projet territorial de santé dynamique et constructif pour répondre à ses enjeux fondamentaux :

- Favoriser l'accessibilité aux soins qu'elle soit géographique, sociale ou financière ;
- Mieux organiser l'offre de soins hospitaliers et ambulatoires ;
- Améliorer l'état socio sanitaire des habitants

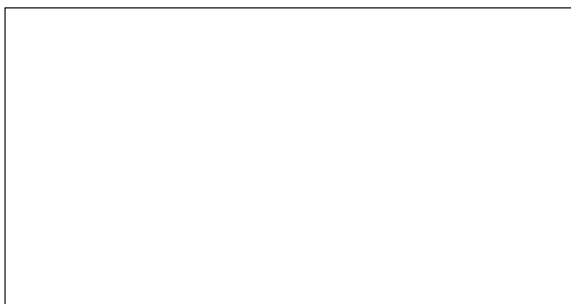
Un Contrat Local de Santé porté par la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat sera mis en place courant 2025.



LES INSTANCES SIGNATAIRES

Le Préfet de Vaucluse

Monsieur Thierry SUQUET



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

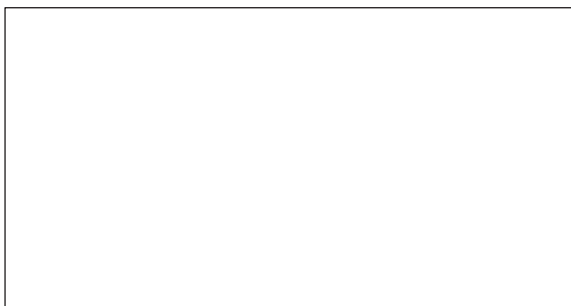
Le Président de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat

Monsieur Christian GROS



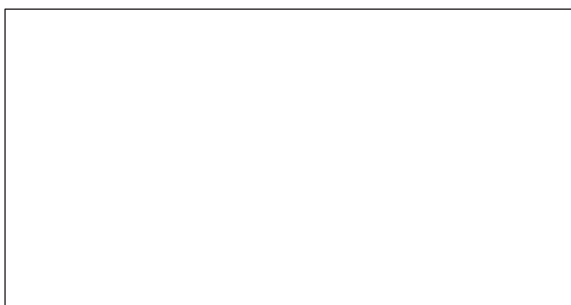
Le Maire de Sorgues

Monsieur Thierry LAGNEAU



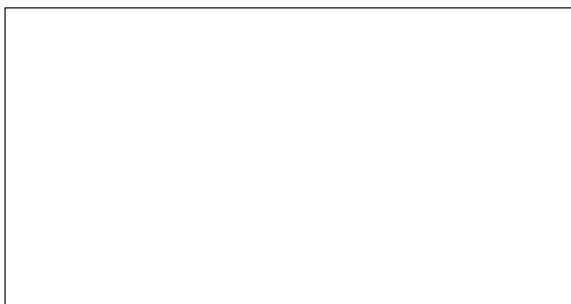
Le Maire de Monteux

Monsieur Christian GROS



La Présidente du département de Vaucluse

Madame Dominique SANTONI et/ou son représentant



IA DAASEN de Vaucluse

Monsieur Jean-François MERAUD



Le Président du TJ d'Avignon et du CDAD de Vaucluse

Monsieur Thierry LEJEUNE



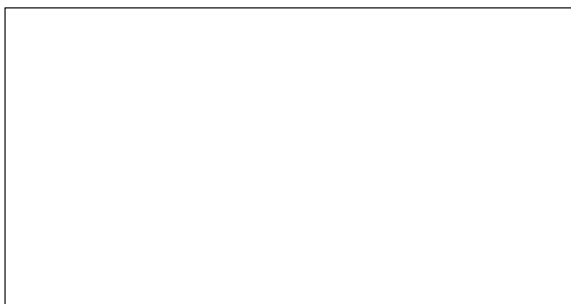
La Procureure de la République TJ d'Avignon

Madame Florence GALTIER



La Présidente du TJ de Carpentras

Madame Anne DELIGNY



La Procureure de la République TJ de Carpentras

Madame Hélène MOURGES



Pour Le Directeur Général de l'ARS PACA

Madame Nadra BENAYACHE – Directrice Départementale adjointe ARS Vaucluse



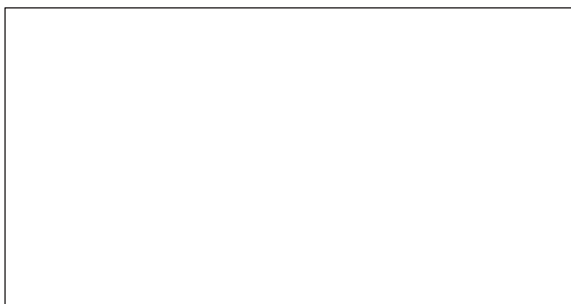
Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse

Monsieur Etienne FERRACCI



Le Directeur Adjoint de la MSA Alpes-Vaucluse

Monsieur Christophe VAILLE



La Directrice départementale de Vaucluse de France Travail

Madame Aude FREDENUCCI



Le Directeur Général Grand Delta Habitat

Monsieur Xavier SORDELET



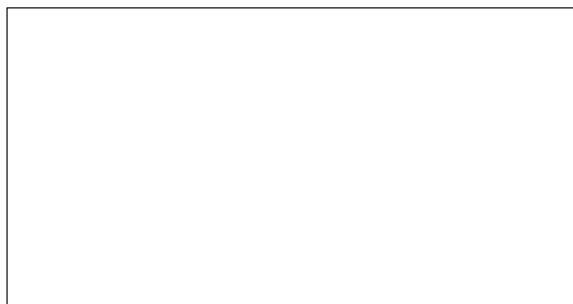
Le directeur inter-régional CDC Habitat Social

Monsieur Pierre FOURNON



Le Président Directeur Général de la SEM de Sorgues

Monsieur Serge SOLER



Responsable création et entrepreneuriat

Monsieur Christophe Roux





ANNEXES

quartiers2030



Sorgues_{du}
Comtat

■ ■ ■ ■ ■ ÀGGLO